

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 11 Avril, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, pour sa séance à l'espace Avalon, Place Louis Le Montagner, en son siège social, sous la présidence de Monsieur DANIEL Joël, Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Étaient également présents :

Mesdames BUZARÉ Arlette – FRÉOUX Annette – GARANGÉ Anne-Marie - GUILLOU Annick – LE BAIL Marie-Claire – PEZENNEC Micheline – SOARES Brigitte
Messieurs LEMARCHAND Didier – LE GROGNEC Pierre-Yves – LE GUENNEC Gwénaél – LE STUNFF Patrice – NICOLAS Bernard

Absences excusées - Procurations

Madame MORIO Estelle donne pouvoir à Monsieur LEMARCHAND Didier
Madame HENRIQUEZ Françoise donne pouvoir à Madame BUZARÉ Arlette

Absentes :

Mesdames BESNIER Anne-Charlotte – CROIGER-JAOUEN Nathalie

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

Secrétaire : Annette FRÉOUX

Date de la convocation : 04 Avril 2024

Date de l'affichage : 05 Avril 2024

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

2024-20 PERSONNEL- CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES À LA MAPA- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L313-1 du code de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant du CCAS et la délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Suite au recrutement d'une infirmière coordonnatrice en 2023, le passage au forfait soins, demandé par l'ARS, se concrétise et va se traduire par la prise en charge de soins de nursing par le personnel de la MAPA. Cela va nécessiter de recruter du personnel de soins :

- 1 aide-soignant ou un auxiliaire de soins (le poste va être ouvert à tous les grades d'AS et à tous les grades d'auxiliaire de soins)
- 1 auxiliaire de soins (ouvert à tous les grades).

Dès que le candidat sera retenu, les postes ouverts mais non pourvus, seront supprimés.

Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires application de l'art L313 précité, un agent contractuel de droit public.

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste créé	Motif	A compter du
Médico-social	B	1	Aide-soignant(e) de classe normale à temps complet	Recrutement	03/06/2024
Médico-social	B	1	Aide-soignant(e) de classe supérieure à temps complet	Recrutement	03/06/2024
Médico-social	C	2	Auxiliaire de soins Principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Recrutement	01/07/2024
Médico-social	C	2	Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Recrutement	01/07/2024

Par ailleurs, suite au départ d'un agent social et à une réorganisation, le poste avait été pourvu par un agent contractuel. Cet agent apportant pleinement satisfaction, **il est proposé de créer un poste d'agent social à temps complet afin de pouvoir procéder à sa stagiairisation.**

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste supprimé	Poste créé	Motif	A compter du
Médico-social	C	1	Agent social principal de 1 ^{ère} classe temps complet	Agent social à temps complet	Stagiairisation	01/07/2024

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu l'avis favorable du comité social territorial, réuni le 18 mars 2024,

- **AUTORISE** la création et la suppression des postes cités ci-dessus à compter des dates indiquées.

Pour extrait conforme,

Guidel, le 12 Avril 2024
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS
Arlette BUZARÉ

